

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/10/22-2/07

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211022-lmc100000022764-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Convention de financement entre la Commune de Thomery et le Département de Seine-et-Marne dans le cadre de l'acquisition de la collection Rosa Bonheur.

Le Département de Seine-et-Marne, par décisions des 17 décembre 2020 et 15 juillet 2021, s'est porté acquéreur de la collection Rosa Bonheur composée d'œuvres et d'objets ayant appartenu à l'artiste dont une tenue amérindienne Lakota-Sioux offerte par Buffalo Bill à cette dernière. Cette collection exposée au château de By à Thomery, jadis demeure de Rosa Bonheur, a également suscité l'intérêt de la DRAC, de la Région Ile-de-France et de la commune de Thomery qui ont décidé de soutenir financièrement le Département dans cette acquisition. A ce titre, je vous remercie de vous prononcer sur le projet de convention de financement qui fixe les modalités de versement de la subvention de la commune de Thomery au bénéfice du Département d'un montant de 90 000 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, fixant la délégation de compétence à la Commission permanente, dans son alinéa 10,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 17 décembre 2020 relative à l'adoption du budget primitif du Département pour 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/04 en date du 28 mai 2021 approuvant la deuxième décision modificative du budget Départemental pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n°6/07 en date du 17 décembre 2020, relative à l'acquisition d'œuvres et de biens mobiliers de la collection Rosa Bonheur,

VU la délibération du Conseil départemental n°6/01 en date du 15 juillet 2021, relative à l'acquisition de la tenue « Lakota-Sioux » et à la validation de la convention de dépôt avec Mme Katherine BRAULT,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver le projet de convention définissant les modalités de versement de la subvention communale de Thomery d'un montant de 90 000 € au Département et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne